

Arrêté portant délégation de pouvoir

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.712-1 à R.712-8 et R.715-12,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 portant nomination de monsieur Romuald BONÉ en qualité de Directeur de l'INSA Strasbourg à compter du 1er mars 2024,

Vu l'arrêté du 16 août 2023 portant nomination de madame Marie-José STENGER dans l'emploi de directrice générale des services de l'INSA Strasbourg du 13 septembre 2023 au 12 septembre 2027

Arrête

Article 1 : Objet

Conformément aux dispositions de l'article R.712-4 du code de l'éducation, il est donné délégation à madame Marie-José STENGER, directrice générale des services, pour exercer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'INSA Strasbourg, les pouvoirs attribués à ce dernier pour le maintien de l'ordre dans l'enceinte et les locaux de l'établissement.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'INSA Strasbourg et sur le site internet de l'établissement.

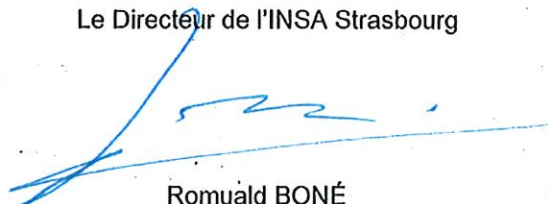
Article 3 : Entrée en vigueur - durée

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication après transmission au Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités.

La présente délégation de pouvoir prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou au terme des fonctions du délégataire.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2024

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Décision transmise au Recteur de région académique le : **25 MARS 2024**
Décision affichée et mise en ligne sur le site internet de l'INSA Strasbourg le :

25 MARS 2024